

# L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 24 MARS, 1848.

No. 15.

## L'AMI de la Religion et de la Patrie.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

### AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC.

Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1<sup>er</sup> de Mai prochain, *L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE*, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de douze CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,

A Québec, au bureau du Journal,  
No. 22, Rue Lamontagne

et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires,  
No. 12, Rue la Fabrique.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain,  
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,  
Québec, 17 Mars, 1848. Propriétaire.

## L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 24 MARS, 1848.

La maille d'Halifax arrivée le 22, nous a apporté nos journaux français dont le plus récent, est du 22 février, première journée des troubles qui ont eu lieu à Paris. Le *Canadien*, plus heureux que nous, a reçu de Paris un journal en date du 23 au matin. Nous donnons à nos lecteurs des détails sur la journée du 21, extraits d'un des journaux par nous reçus. Nous empruntons au *Canadien* de mercredi, les détails sur les événements du 22. Le lecteur trouvera dans nos colonnes de ce jour, les nouvelles les plus récentes d'Italie.

Le 11 février, il y avait eu à Rome un rassemblement dont nous donnons les détails dans notre feuille de ce jour; rassemblement qui pourrait avoir donné lieu au rapport publié par les journaux, que le pape, comme souverain temporel, avait été déposé par ses sujets.

### FRANCE.

Paris, 21 février, 1848.

Depuis quelques jours les séances de la

chambre des députés présentent un spectacle bien triste et bien étrange. MM. les législateurs y sont occupés de toute autre chose que des lois, qu'ils discutent et qu'ils votent dans le vide effrayant des banquettes. Aujourd'hui, il y avait à peine trente députés dans la salle pour écouter une froide discussion sur les banques. Mais la chambre a bientôt changé de physionomie. Plus de 250 députés, réunis dans les couloirs de la chambre, dans la salle des conférences, pour y délibérer sur des interpellations à adresser au ministère, ont fait irruption dans la salle, et les interpellations ont eu lieu. M. Barrot a pris la parole.

Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance de ce jour.

—La manifestation réformiste qui doit avoir lieu demain à Paris et qui depuis peu de jours porte une rude atteinte au commerce et à l'industrie, jette en ce moment tous les esprits dans une vive anxiété. Les gens honnêtes et paisibles ne sont nullement rassurés sur les suites que peut avoir cette démonstration patriotique malgré l'esprit d'ordre et de sagesse qui, suivant les organisateurs du banquet, doit présider à son exécution. Nous avons déjà assisté à de pareilles scènes et le passé nous fait redouter le présent et surtout l'avenir.

Les journaux initiés au mouvement réformiste contiennent une espèce de manifeste, accompagné d'un programme indiquant l'ordre et la marche du cortège et le lieu où il devra se réunir. Ils publient les noms des 71 députés qui ont accepté l'invitation qui leur a été faite, et annoncent qu'ils donneront la liste de ceux qui auront cru devoir s'abstenir; ce qui nous paraît peu généreux, et en tout cas peu d'accord avec les grands principes de liberté et d'indépendance qu'ils invoquent à chaque instant.

« Les députés, les pairs et les autres invités, disent ces journaux, s'assembleront à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine.

« Les souscripteurs qui font partie de la garde nationale devront se réunir devant l'Église et former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortège aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation. Immédiatement après, les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale; derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions; entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles; puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue. On assure que le nombre des souscripteurs ou invités est de plus de 1,500 personnes.

« Le cortège partira à onze heures et demie, et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées pour se rendre au banquet, qui aura lieu à l'extré-

mité de la rue de Chaillot; non loin de la caserne et du Jardin des Fleurs.

La commission du banquet a fait un appel à l'ordre et au bon sens de la population parisienne. Espérons que cet appel sera entendu.

—La Bourse a été très-agitée aujourd'hui. Divers bruits ont circulé et ont occasionné de nombreuses fluctuations. On pense que l'agiotage n'est pas étranger à ces bruits. On disait d'abord qu'il y aurait demain tentative de répression dès le départ du cortège réuni sur la place de la Madeleine. A ce bruit, qui n'a pas tardé à être démenti, a succédé celui de la nomination du maréchal Bugeaud au commandement de Paris. On ajoutait que cette nomination paraîtrait demain dans le *Moniteur*.

—Nous lisons dans la *Patrie* du 21 février :

« Une réunion des députés de l'opposition avait eu lieu ce matin, dans laquelle on avait réglé les derniers détails et préparatifs de la manifestation de demain. Le caractère tout légal, tout pacifique, tout calme de cette manifestation était unanimement reconnu par les membres de la réunion.

« On s'attendait de la part du gouvernement à des mesures d'ordre. On ne prévoyait de la part du gouvernement aucun obstacle sérieux; car M. Hébert et M. Duchâtel avaient invité eux-mêmes l'opposition à un tel acte, afin que la question du droit de réunion fut portée devant les tribunaux. Tout est là, et nous défions les hommes de bonne foi de rien retrancher de ces précédents.

« Les esprits étaient dans ces dispositions de calme, lorsque le bruit s'est répandu tout à coup, dans la salle des Pas-Perdus et dans la salle des Conférences, que des mesures inouïes de coercition venaient d'être prises par le ministère.

« Le maréchal Bugeaud était investi du commandement des forces militaires de Paris, avec le titre de gouverneur. Une proclamation était prête pour dissiper tous les attroupements et défendre toute convocation, réunion *extra-légale* de gardes nationaux. Enfin, le mot *état de siège* était prononcé, et Paris devait être occupé militairement dès cette nuit par une force armée considérable. Le banquet était interdit.

« On devine l'émotion de tous à ces nouvelles. Les députés se réunissent dans la salle des conférences. M. Odilon Barrot annonce qu'il va interpellier les ministres, et chacun court à son banc.

« Au milieu d'un silence profond, ces interpellations ont eu lieu. On les trouvera dans notre compte-rendu avec la réponse de M. Duchâtel. Le ministre de l'intérieur l'a déclaré nettement, sans équivoque : le banquet n'aura pas lieu dans les conditions annoncées.